

Compte-rendu du CSA ministériel du 7 mai 2024

Montreuil, le 7 mai 2024

Sommaire :

- Déclaration de la FNEC FP-FO
- Modification du corps des conseiller de formation continue
- Décentralisation du corps des agrégés
- Présentation du rapport social Unique
- Informations sur annulation des 691 millions d'euros à l'éducation nationale dans le cadre des 10 milliards d'économie décidés par Le Maire

A retenir :

- Les taux de promotion à la classe exceptionnelle ne sont toujours pas connus. Le ministère annonce qu'ils devraient permettre d'atteindre 10,5% du corps à la classe exceptionnelle.
- La généralisation de la bascule vers Op@le ne se fera pas nécessairement en septembre 2024. Si elle doit se faire en 2025, il faudra modifier les textes.

Déclaration de la FNEC FP-FO au CSA du 07 mai 2024

Alors que l'armée génocidaire de Netanyahou se prépare à une offensive sur Rafah, qui conduirait à un nouveau massacre de civils, otages compris, la FNEC FP-FO se déclare solidaire des universitaires et des étudiants qui, dans de nombreux pays, s'opposent à la guerre menée par Israël et au soutien que lui apporte leur propre gouvernement. Cette mobilisation ne cesse de s'étendre aux États-Unis, mais aussi en Espagne, en Grande-Bretagne, en Italie, au Canada, en Australie, et également en France.

Les étudiants ont raison, cette boucherie doit s'arrêter : cessez-le-feu immédiat et permanent en Palestine !

En France comme aux États-Unis, les étudiants se heurtent à la répression des gouvernements dont la politique d'aide militaire à Israël suscite un rejet de plus en plus large au sein des populations qui refusent la marche à la guerre et à la barbarie.

Ainsi, l'exécutif, incapable de convaincre du bien-fondé de son soutien à la guerre, voire de la surenchère guerrière, en Palestine comme en Ukraine, pas plus que de l'« économie de guerre » censée justifier les dizaines de milliards de coupes budgétaires dans les services publics indispensables à la population (la Santé, l'Éducation...), n'hésite pas, après avoir imposé son programme à coups de 49.3, à s'attaquer aux libertés démocratiques.

Il tente de faire taire toute expression pour la paix et les revendications en poursuivant des militants syndicalistes comme le secrétaire général de la CGT du Nord, Jean Paul Delescaut, condamné à un an de prison pour avoir appelé à une manifestation pour la paix, ou le secrétaire général de la CGT de Seine-Saint-Denis, Kamel Brahmi, pour avoir participé à une manifestation aux côtés des personnels de l'Éducation nationale, des parents et élus pour un plan d'urgence dans les établissements du département, ou encore en interdisant des réunions publiques dans les universités, puis en convoquant devant la police les militantes Mathilde Panot et Rima Hassan...

Quant à la ministre de l'ESR, Madame Retailleau, elle ferait mieux de s'occuper des étudiants honteusement expulsés de leur logement CROUS pour les besoins des JO, plutôt que d'envoyer les CRS dans les Universités pour y expulser les jeunes qui manifestent pacifiquement pour la paix.

La FNEC FP-FO réaffirme son exigence du respect intégral des libertés publiques, du droit de manifester et du droit de se réunir, indissociables du droit de revendiquer.

La FNEC FP-FO apporte son soutien à tous les militants, et à tous les jeunes injustement poursuivis ou condamnés en raison de leur soutien au peuple palestinien.

De même qu'elle apporte son soutien aux lycéens du lycée Claude Monet à Paris 13^e qui, lors du blocus de leur lycée, se sont heurtés à une intervention policière d'une violence disproportionnée et qui ont été placés en garde à vue.

Au passage, nous vous informons que la FNEC FP-FO ne participera pas à l'opération politicienne de la « grande concertation sur le respect de l'autorité », visant à dégager le gouvernement de ses responsabilités et à mettre l'institution scolaire au service de sa politique répressive.

Les responsables du chaos et de la violence, ce sont ceux qui refusent de répondre aux revendications. C'est le gouvernement qui instrumentalise le contexte pour diviser les travailleurs et accélérer sa politique contre la jeunesse, contre les chômeurs, contre les immigrés, contre les peuples.

Cette politique est massivement rejetée par la population, à l'image du mouvement profond en défense de l'École publique regroupant des dizaines de milliers d'enseignants et de parents d'élèves qui refusent les contre-réformes, qui refusent les suppressions de postes, qui établissent leurs revendications et leurs besoins, et qui s'organisent et se mobilisent.

Avec plusieurs organisations syndicales, la FNEC FP-FO soutient toutes les mobilisations en cours visant à bloquer le pseudo « choc des savoirs » et à obtenir les moyens nécessaires. Elle appelle à la grève nationale le 14 mai.

Vous aurez face à vous le même rejet de la réforme du Statut que le ministre Guerini entend mettre en place pour faire voler en éclats les garanties collectives statutaires et les principes fondateurs de la Fonction publique (indépendance, égalité, responsabilité) pour accélérer la privatisation des services publics, leur mise en concurrence. La FNEC FP-FO s'y opposera de toutes ses forces.

De même qu'elle s'opposera à la réforme de la formation des enseignants et des concours, là-encore menée à marche forcée, et qui maintient la « masterisation », instaure l'inégalité devant le concours, accentue le caractère non disciplinaire de ceux-ci, remet en cause l'existence des licences disciplinaires à l'université, avec des risques forts de disparitions de préparations aux concours...

Ce dont cette réforme est en réalité porteuse, c'est de la précarisation des jeunes enseignants, de l'assèchement des viviers de candidats, de la contractualisation accrue des entrants dans la profession enseignante ; à terme de la disparition des concours.

Nous étions présents aux côtés des personnels hier devant les rectorats et le ministère, à l'occasion de la journée « INSPE mortes », à l'appel d'une large intersyndicale pour en demander le retrait.

Pour finir, nous souhaitons vous interpeler sur deux points :

Le 23 novembre dernier, la FNEC FP-FO a fait adopter 8 avis concernant les conditions de travail des personnels de direction lors de la formation spécialisée ministérielle. Bientôt 6 mois et toujours aucune réponse quant aux suites données à ces avis. Ou peut-être devons-nous considérer l'extension des tâches que vont engendrer le choc des savoirs ou le troisième tour d'affectation du 24 juillet comme une réponse à ces avis. La FNEC FP-FO que cesse ce mépris et demande le respect des dispositions réglementaires.

La FNEC FP-FO alerte sur la dégradation des conditions de travail des personnels administratifs et ITRF, titulaires comme contractuels, qui subissent, en EPLE comme en services déconcentrés, les réformes successives qui visent à détruire le Statut et à privatiser l'École de la République.

Sous couvert d'une volonté de modernisation, les personnels administratifs et ITRF ne sont plus en mesure d'absorber les missions supplémentaires induites par les suppressions de postes statutaires. Op@le, Opéra, RenoïRH: autant d'applications non abouties qui engendrent tant de souffrance pour les collègues. Des collègues qui renoncent à prendre tous leurs congés et doivent travailler y compris les week-ends. La FNEC FP-FO continue d'en demander le retrait.

Réponse du ministère :

La réponse se concentre sur la contribution du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse au décret d'annulation de crédits suite à la demande de la majorité des représentants du personnel :

Le ministère reconnaît qu'il n'est pas facile de trouver où faire des économies. Il présente les pistes d'économie :

Sur la partie hors masse salariale, il y a 3 leviers (crédits hors T2) :

- contribution des opérateurs de la gestion scolaire, sur les crédits et les trésoreries (20 millions)
- Programme 214 sur le fonctionnement ministériel (60 millions, dont une partie sur les crédits mis en réserve). Fonctionnement de l'administration, immobilier, informatique...
- Reliquats dans les EPLE, en particulier sur EPLE mutualisateurs du fait du transfert des AESH aux départements.

Sur la partie masse salariale (T2) : pas de répercussion sur les moyens d'enseignement (postes, recrutement, HSA) donc reste 2 leviers :

- Quelques marges par rapport à ce qui était prévu en rognant à tous les niveaux (60 millions)
- Sur la réserve du T2 (180 millions)

Il restait 130 millions à trouver. La première mesure envisagée a été les HSE pour la fin de l'année. Le ministère parle de « triste épisode ». **Il faut donc toujours trouver à rembourser ces 130 millions.**

Intervention de la FNEC FP-FO

Il n'est pas acceptable de faire des économies sur l'action sociale. Ce n'est pas acceptable que le budget soit attaqué alors qu'il est déjà réduit à peau de chagrin. Les budgets sont déjà détournés par des prestataires comme Préau. Cette aide sociale est indispensable pour les plus précaires.

De même, les réductions pour les aménagements de poste, alors que les collègues subissent déjà de trop nombreux refus ne devraient pas pouvoir être envisageable. .

Ces économies ne sont entendables quand le ministère débloque 98 milliards pour le pacte, et les 1,3 milliards pour le SNU.

La mise en place de l'IMP harcèlement à moyen constant dans chaque établissement réduit de fait le nombre d'IMP pour leurs utilisations actuelles et va mettre encore plus de concurrence entre les collègues.

Question diverse :

- La FNEC FP-FO a posé 3 avis sur la revalorisation des infirmières lors du dernier CSA ministériel, nous n'avons pas reçu de réponse, pas plus que les avis en Formation spécialisée au sujet personnels de direction. Apporter des réponses est réglementaire, nous voulons savoir quand nous aurons des réponses. Le ministère s'engage à regarder...

Intervention intersyndicale sur les Préavis de grève dans le 1er degré

Extraite de la déclaration « Depuis de nombreux mois, l'unanimité des organisations syndicales représentatives sont confrontées à des difficultés récurrentes concernant le dépôt, les négociations préalables et la validation des préavis de grève pour les personnels du 1er degré. [...] »

Le ministère reconnaît des retards au sein de la DGRH. Devrait être remis en conformité pour la rentrée 2024. Un rappel est fait aux DASEN sur le fait que le préavis existe. Le ministère va transmettre aux DASEN un vademecum sur le dialogue social

Compte-rendu :

2 textes pour avis :

- a. Projet de décret modifiant les dispositions applicables aux conseillers en formation continue appartenant aux corps relevant du ministre chargé de l'éducation (DGRH B)
- b. Projet de décret modifiant le décret n° 72-580 du 4 juillet 1972 portant statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré (DGRH B)

1 texte pour information :

Présentation du rapport social unique (RSU) pour 2022 / 2023 (DGRH F)

a. Décret sur la modification des CFC

Modification du nom en conseillers en formation professionnelle et modification de leurs missions

Intervention FNEC FP-FO :

Le projet de décret modifiant les dispositions applicables aux CFC ne répond pas à un simple toilettage ni à une mise en adéquation avec les nouvelles missions, il répond aux objectifs de la loi Pénicaud qui visent la libéralisation de l'enseignement professionnel par une mise en concurrence entre les voies par apprentissage et scolaire, pire même qui favorise l'apprentissage.

Cela préfigure la création d'un véritable marché de l'enseignement professionnel, déjà en place avec les CFA d'entreprise, marché où tout serait mélangé apprentissage/voie scolaire/formation continue sous une même appellation avec pour volonté de mettre les lycées professionnels et les personnels des LP à disposition des entreprises.

Comme l'envisage d'ailleurs la réforme actuelle de la voie professionnelle avec ses professeurs associés, son bureau des entreprises, sa soumission de la carte de formation et des projets des élèves aux besoins locaux de main d'œuvre et avec son plan social annoncé par le vade-mecum d'accompagnement des PLP.

Pour FO, ce décret dessine déjà le pendant éducation nationale des projets de décrets présentés à la Commission nationale de la négociation collective, de l'emploi et de la formation professionnelle, destinés à réguler les dépenses en imposant un reste à charge obligatoire de 100 euros aux titulaires du Compte personnel de formation et en supprimant les aides à l'embauche en contrat de professionnalisation. Alors que les milliards continuent de pleuvoir pour l'apprentissage.

Ainsi, le gouvernement renforce sa politique du tout apprentissage, non seulement en signant la fin des contrats de professionnalisation mais en préparant le terrain pour qu'il constitue à terme la seule voie d'accès à l'emploi voire la seule voie d'accès à un diplôme.

Pour ce qui concerne les conditions de travail des CFC, la FNEC FP-FO avait déjà dénoncé l'explosion de leur charge de travail par l'extension de leurs missions dénaturées par l'apprentissage, puisqu'ils sont dorénavant tenus par les résultats et les contrats. Certains nous avouent avoir l'impression d'être devenu des VRP de

l'apprentissage. Beaucoup d'ailleurs se sont tournés vers les fonctions de responsable du BDE, nous avons des remontées estimant qu'une majorité est issue des rangs des CFC. Cela devrait vous alerter et vous conduire à ne pas mettre fin aux commissions consultatives compétentes à l'égard des personnels chargés des fonctions de CFC.

La FNEC FP-FO votera dès lors contre ce projet de décret et, avec son syndicat de la voie professionnelle le SNETAA-FO, demande l'abrogation de la loi Pénicaud et l'abandon de la réforme de la voie professionnelle en cours.

VOTE DU TEXTE : CONTRE : FSU – FO – CGT – SUD (10) POUR : CFDT (1) ABSTENTION : UNSA – SNALC (4)

b. Décret sur déconcentration des agrégés :

Ce texte prévoit de transférer aux recteurs d'académie la gestion des opérations de la carrière des professeurs agrégés : leur classement à l'entrée dans le corps, leur évaluation (rendez-vous de carrière), leur avancement d'échelon et de grade (promotion à la hors classe et à la classe exceptionnelle) ... en contradiction totale avec les lignes directrices de gestion ministérielles du 27 novembre 2023 relatives aux promotions et valorisation des parcours professionnels (*BOEN* spécial n° 3 du 7 décembre 2023).

Intervention FNEC FP-FO :

Ce texte, en modifiant le décret de 1972, est une attaque inacceptable contre le statut, contre le corps. La déconcentration est un moyen détourné de remettre en cause l'identité professionnelle de fonctionnaire de l'Etat, d'accroître encore l'arbitraire de l'administration.

Ce projet fait partie d'un ensemble de dispositions qui vont vers le corps unique et que nous contestons. Il s'agit ainsi de remettre en cause l'unité du corps. Les barres de promotion, les règles appliquées seraient différentes d'une académie à l'autre. Ce serait la fin de l'égalité de traitement sur tout le territoire faute d'harmonisation et de régulation nationales.

Les campagnes de rendez-vous de carrière de 2023-2024 ne respecteront pas les lignes directrices de gestion de novembre 2023 puisque l'appréciation finale serait attribuée non plus par le ministre mais par le recteur. Mais comme les professeurs agrégés stagiaires 2023 ont pu être licenciés après un examen de leur situation par les seules commissions administratives paritaires académiques et non par la commission administrative paritaire nationale comme les textes le prévoyaient, on a l'impression que la gestion des agrégés n'est pas tenue de respecter les textes.

Le transfert aux rectorats de la gestion des agrégés ne manquera pas d'avoir des conséquences dans le fonctionnement des CPGE, notamment en augmentant, de fait, le rôle des IA-IPR au détriment de celui des IGESR.

Le rapport de la Cour des Comptes de 2017 et le fait que le rapport de l'inspection générale de 2021 qui n'a pas été publié ne font que justifier notre opposition à ce projet de décret.

Nous ne croyons absolument pas à la promesse de raccourcir les délais de gestion de carrière du fait de la déconcentration. C'était déjà l'argument pour la déconcentration du mouvement en 1998-1999. Le résultat a été catastrophique, les délais n'ont pas été raccourcis mais les opérations sont devenues plus opaques, le nombre de participants a fortement diminué. La réforme PPCR et l'avancement automatique de la majorité des échelons devait également permettre des passages d'échelon « au fil de l'année ». Nous constatons des retards systématiques, n'améliorant pas la situation antérieure sur ce point.

La FNEC FP-FO affirme son soutien aux personnels de la Centrale qui sont impactés par une restructuration voire un plan social suite à cette décision.

Aucun moyen supplémentaire n'est prévu pour les rectorats alors que les personnels sont au bord du burn-out comme nous en avons déjà parlé en début de ce CSA. Il n'est pas raisonnable de vouloir alourdir encore leur charge de travail. En maintenant son projet, le ministère montrera une fois de plus combien non seulement il est méprisant à l'égard de ses agents mais encore maltraitant avec eux.

Ce texte est présenté au CSA sans concertation, dans la précipitation. Une seule réunion s'est tenue, en urgence. Cela va dans le sens du refus de prendre en compte l'ensemble des revendications des personnels par ce ministère.

La FNEC FP-FO votera contre ce texte.

VOTE : CONTRE : FSU – FO – CGT – SNALC – SUD (11) POUR : UNSA (2) ABSTENTION : CFDT (1)

Présentation du RSU (rapport social unique) 2022-2023 :

En application de l'article L231.1 du code général de la fonction publique, les administrations élaborent chaque année un rapport social unique (RSU) alimenté par une base de données sociales (BDS).

Ils sont tous les deux prévus par l'article 5 de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019.

Le RSU est un document de 169 pages, regroupant des statistiques sur des indicateurs, choisis par le MEN.

- ✓ Emploi
- ✓ Recrutement
- ✓ Parcours professionnels
- ✓ Formation
- ✓ Rémunérations
- ✓ Santé et sécurité au travail
- ✓ Organisation du travail et temps de travail
- ✓ Action sociale et protection sociale
- ✓ Dialogue social
- ✓ Discipline
- ✓ État de la situation comparée des femmes et des hommes
- ✓ Zoom politique handicap

Intervention générale FNEC FP-FO :

La FNEC FP-FO remercie pour le travail pour éditer ce RSU, mais FO dénonce une mascarade de dialogue social. Ce rapport, en réalité ce que vous voulez bien nous servir, est d'une partialité étonnante... ou pas d'ailleurs, de la part de l'administration sur la façon de présenter les chiffres. Ce RSU est par moment d'une indigence inquiétante sur certains points. Il est présenté à ce CSA pour débat, sans que les OS puissent se prononcer dessus.

Nous opposerons nos revendications.

A commencer par l'abrogation de la loi de Transformation de la Fonction Publique qui instaure ce RSU alors qu'elle a liquidé les instances représentatives et partant remet en cause le statut.